

LA VIE DEMOCRATIQUE

Pb Comment s'organise la vie démocratique ?

Démocratie : pays où le peuple est souverain

République : régime politique où le peuple est souverain (élections)

I/ La vie politique

Document : extraits de la Constitution de 1958,
source : www.legifrance.fr.

ARTICLE 6

Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct.

Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs.

ARTICLE 7

Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé, le quatorzième jour suivant, à un second tour. Seuls peuvent s'y présenter les deux candidats qui, le cas échéant après retrait de candidats plus favorisés, se trouvent avoir recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour. (...)

L'élection du nouveau Président a lieu vingt jours au moins et trente-cinq jours au plus avant l'expiration des pouvoirs du président en exercice.

A. Les institutions de la V^e république

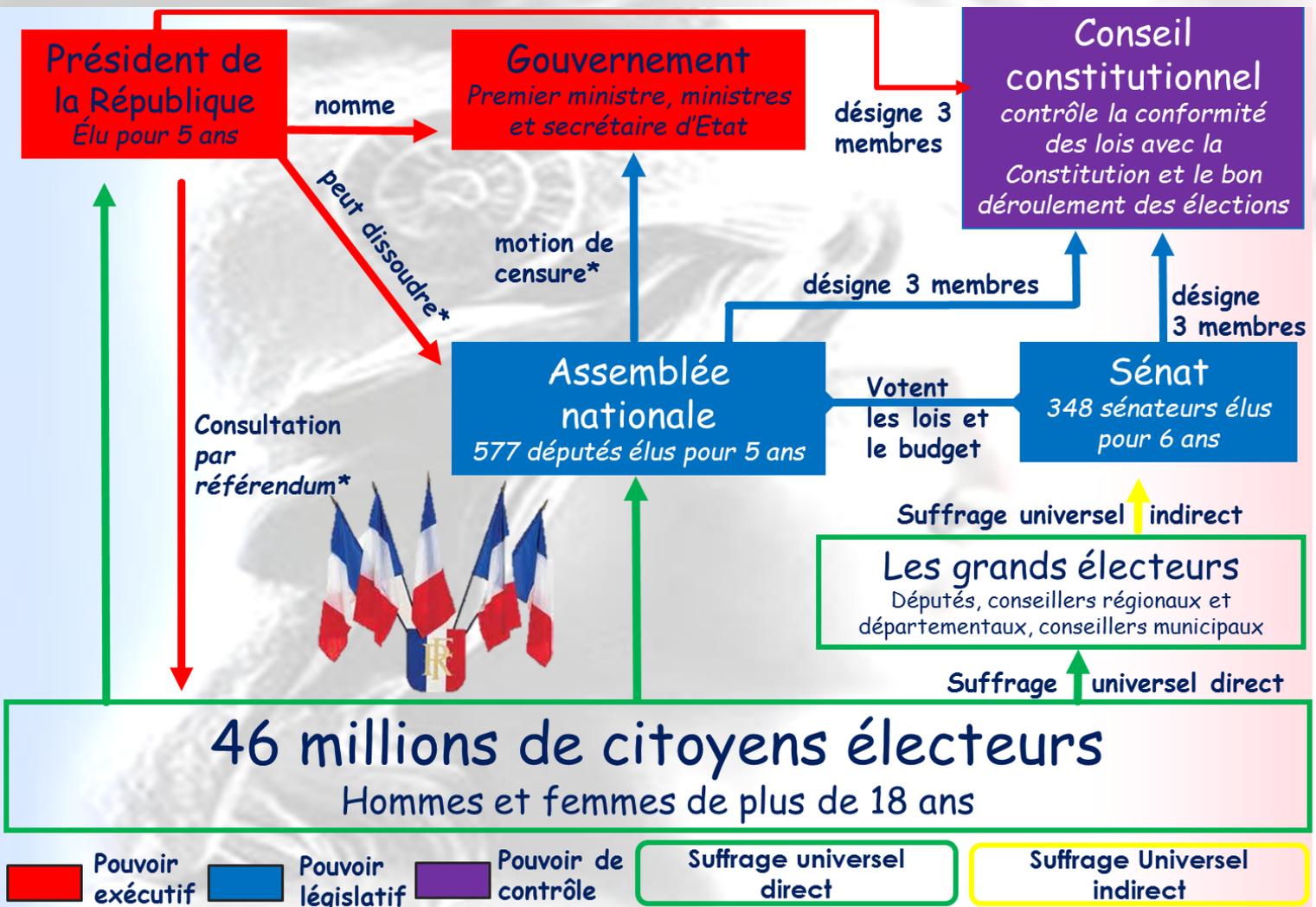
L'organisation de la V^e république est fixée dans la **Constitution de 1958**, loi fondamentale.

Le **président de la République** est la « clé de voute » du régime qualifié de **semi-présidentiel**. Il partage le **pouvoir exécutif*** avec le **gouvernement**.

Le **pouvoir législatif*** est assuré par le **Parlement (Assemblée nationale et Sénat)** : il **vote les lois et contrôle le gouvernement**.

***Pouvoir exécutif** : le pouvoir de proposer et d'appliquer une loi

***Pouvoir législatif** : le pouvoir de proposer, d'élaborer et voter une loi.

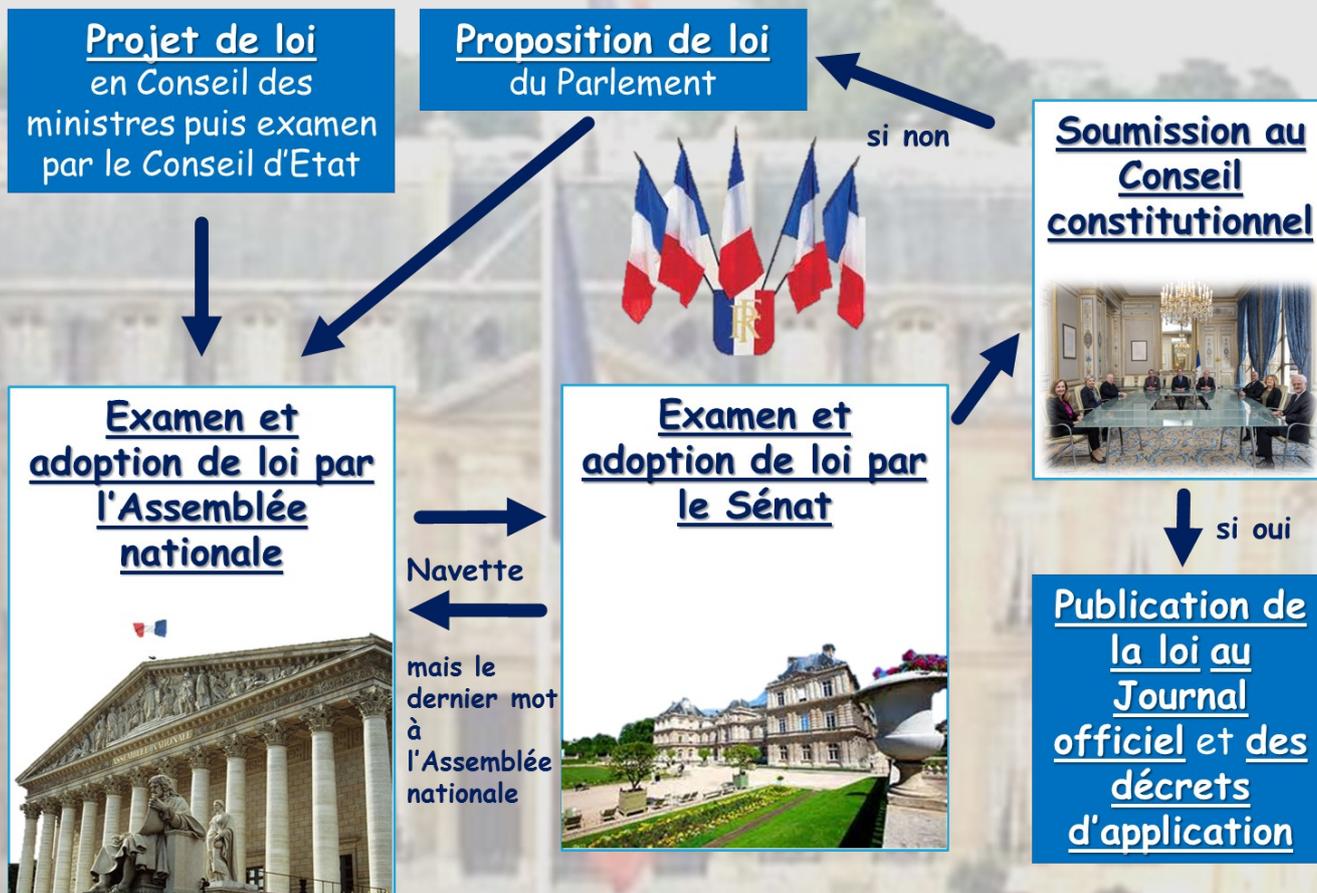


Référendum : vote par lequel un citoyen répond par oui ou par non à une question précise.

Dissoudre : le Président de la Rép. met fin au mandat d'une Assemblée, ce qui amène de nouvelles élections.

Motion de censure : un moyen dont dispose un Parlement pour montrer son désaccord envers la politique du gouvernement et le forcer à démissionner.

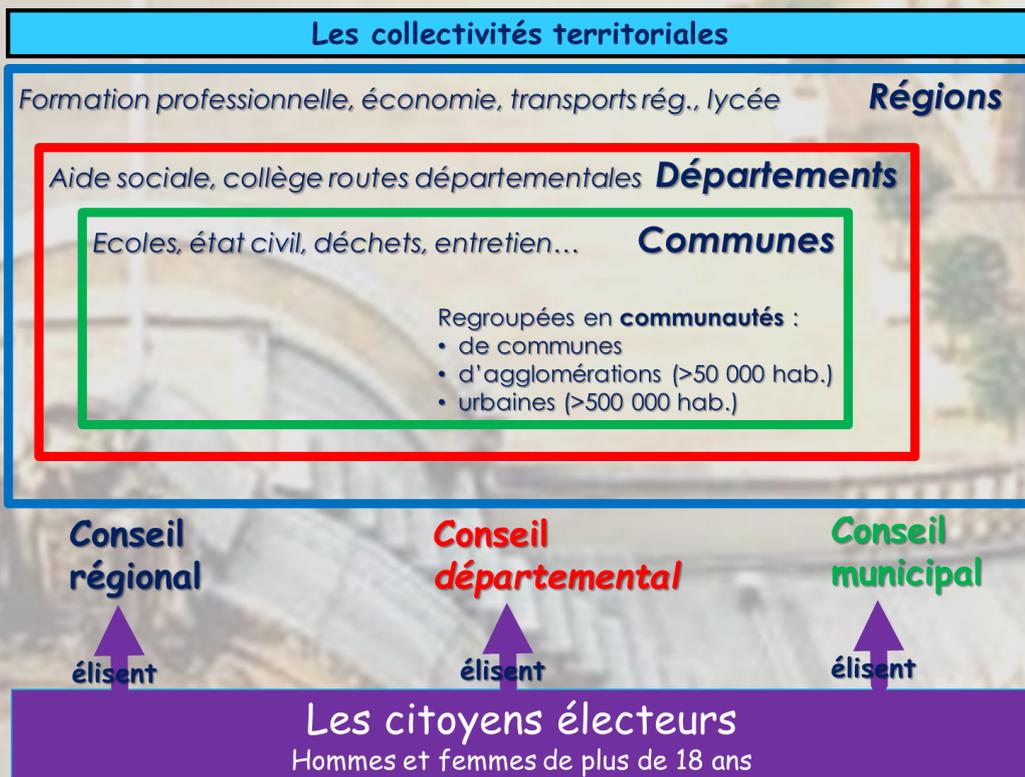
B. L'élaboration de la loi



C. Les pouvoirs locaux et l'Union européenne

Depuis les années 1980 (**lois de 1982-83** de Defferre), l'Etat s'est lancé dans une politique de **décentralisation*** transférant certaines compétences aux **collectivités territoriales** : régions, départements, communautés de communes, communes.

***Décentralisation** : le fait pour l'Etat de transférer à des collectivités territoriales (régions, départements, communes...) certaines compétences et ressources (entamée en 1982-83 puis renforcée en 2004).



L'Etat doit accepter le pouvoir de l'Union européenne qui impose ses lois (**directives**), **étudiées** et **votées** par les députés du **Parlement européen**.

CONSEIL EUROPEEN

Membres : dirigeants des Etats membres
Siège : 4 fois par an à Bruxelles
Fonction : fixe les grandes orientations de l'UE

COMMISSION EUROPEENNE

Membres : 27 commissaires
Siège : Bruxelles
Fonction : met en œuvre la politique de l'UE

PARLEMENT EUROPEEN

Membres : députés européens
Siège : Strasbourg

CONSEIL DE L'UE

Membres : ministres des Etats membres
Siège : Bruxelles ou Luxembourg
Fonction : définit avec le Parl. europ. les lois de l'UE

COUR DE JUSTICE EUROPEENNE

Membres : 27 juges et 8 avocats
Siège : Luxembourg
Fonction : tribunal qui garantit l'application du droit européen



D. La participation des citoyens dans la démocratie

D'après la Constitution, les partis politiques **concourent à l'expression du suffrage** et **participent au pluralisme politique***. Ils ont pour objectif de conquérir et d'exercer le pouvoir. Ils sont **libres** mais doivent respecter les lois et les principes de la République et de la démocratie.

Les **citoyens** sont à la base de la démocratie. Ils défendent leurs opinions en **votant**, en **militant** dans des partis politiques qui jouent un rôle essentiel dans l'élection de tous les personnels politiques, en **manifestant** ou en **débatant** sur internet.

***Pluralisme politique** : **expression de la diversité des partis politiques**

LES PARTIS POLITIQUES

	Parti socialiste	1905	J.-C. Cambadélis
	Les Républicains	2015	Nicolas Sarkozy
	Europe Écologie-les Verts	1984/2008	Emmanuelle Cosse
	Front de Gauche	2009	J.-L. Mélenchon
	Front national	1972	Marine Le Pen

II/ La vie sociale

A. Les syndicats en France

Les **syndicats** sont des **associations professionnelles** reconnues par la loi **depuis 1884** dont l'objectif est la **défense des intérêts des travailleurs**.

Ils utilisent différents moyens d'actions : **négociations, manifestations, grèves**.

Les plus anciens sont regroupés dans des confédérations : **CGT, CFDT, FO**.

Ils présentent leurs candidats lors des **élections professionnelles**.

B. Les associations ou groupements d'intérêt

Les **groupements d'intérêt*** (ou **lobbies**) cherchent à **influencer les décisions** des dirigeants, au niveau national et européen.

L'**action sociale** et la **défense des causes** passent de plus en plus par l'**adhésion à une association** en tant que **bénévole** ou **salarié**.

Non encadré par la loi, le développement des lobbies inquiètent de nombreux citoyens qui y voient une **menace de l'intérêt général**.

***Groupement d'intérêt : regroupement d'individus autour d'intérêt communs (associations...)**

III/ Les médias et l'opinion publique

A. La diversité et l'influence des médias

En France, pays démocratique, les **médias** sont **libres**. La **liberté d'expression** est un droit de l'homme et la loi garantit depuis **1881** la **liberté de la presse**.

Les médias sont **divers** (presse écrite, TV, internet) et **nombreux** : ce qui garantit le **pluralisme** de l'information.

Les médias contribuent à la **formation de l'opinion publique**.

B. Les sondages d'opinion

Les **sondages** ont pour but de **connaître les goûts** et les **opinions** des Français.

Les médias et les décideurs politiques en commandent de plus en plus.

Même **plus fiables**, les sondages ne sont pas pour autant la réalité et ont toujours une **marge d'incertitude**. En outre, certains les accusent d'**influencer l'opinion publique**, notamment au moment des élections.

Sondage d'opinion : enquête qui vise à mesurer ce que pense une population à travers l'étude d'un échantillon représentatif de cette population.